

REGIME DES ENTREES ET DES SORTIES

Année scolaire 2021-2022

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

responsable de l'élève Classe

choisis pour mon enfant le régime d'entrées et de sorties suivant :

MODALITES D'ENTREES ET DE SORTIES		Cochez la ou les cases désirées <u>Blancotage interdit</u>	Réservé à l'administration
EXTERNES	REGIME EXTERNE Réservé aux élèves ne prenant pas leur repas au collège le midi	L'élève est autorisé à entrer pour le premier cours et à sortir après le dernier cours de la demi-journée.	<input type="checkbox"/>
DEMI-PENSIONNAIRES	REGIME 1 Ouvert à tous les demi-pensionnaires. Obligatoire pour les élèves usagers des transports scolaires	L'élève arrive à 8h20 tous les matins et repart à 16h50 tous les soirs (12h25 le mercredi). - Les élèves qui descendent d'un bus scolaire entrent immédiatement dans l'enceinte du collège. - Aucune sortie n'est autorisée sans la signature du registre de décharge.	<input type="checkbox"/>
	REGIME 2 Réservé aux élèves demi-pensionnaires sans transport scolaire	L'élève est autorisé à entrer en début de cours le matin et à sortir en fin de cours l'après-midi. Cependant, lorsque les cours se terminent en fin de matinée, il n'est autorisé à quitter l'établissement qu'après avoir pris son repas . (Si une décharge est signée par un responsable pour qu'il parte avant, le repas restera facturé).	<input type="checkbox"/>

DISPOSITIONS COMMUNES

- Une fois arrivés au collège, les élèves ne peuvent ressortir avant la fin de leurs cours. Ainsi, en cas d'absence imprévue de professeur en début de demi-journée, les élèves, y compris les externes, doivent rester au collège jusqu'à la dernière heure de cours (de la demi-journée pour les externes et de la journée pour les demi-pensionnaires).
- **Tant que l'élève n'est pas rentré au collège ou lorsqu'il en est sorti, il est sous l'entière responsabilité de ses parents (même s'il est aux abords du collège).**
- Aucune autorisation de sortie contraire au régime choisi par la famille ne sera accordée par téléphone. **Elles seront, à titre exceptionnel, accordées suite à une demande écrite et signée par le représentant légal.** Votre enfant n'aura jamais le droit de partir seul ou avec un adulte non autorisé préalablement.

Fait à le

Signature des responsables légaux :

DECHARGE PARENTALE

Année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

Votre enfant relève du régime 1, vous avez la possibilité de le faire sortir avant 16h50 à condition de signer le registre des sorties.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, une personne de votre choix peut le faire à votre place à la condition préalable de renseigner la présente décharge.

Cordialement,

La Principale,
Madame BOUYAUX

Décharge parentale

Année 2021-2022

Je soussigné(e) Monsieur / Madame

Responsable de l'élève..... en classe de

Autorise la ou les personnes ci-dessous à prendre en charge mon enfant lorsque ses cours se terminent avant 16h50 :

Monsieur / Madame N° de téléphone

Adresse

Monsieur / Madame N° de téléphone

Adresse